

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 2 décembre 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	26 novembre 2021
Nombre de membres présents :	9	Date de l'affichage :	26 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. HERIVEAU Ludovic et M. LOINSARD Loïc

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jérôme

FINANCES

❖ **Tarifs 2022**

✓ **Location de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE les tarifs de location comme suit :

SALLE DES FETES	SAINT-POIX	HORS COMMUNE
Vin d'honneur, verre de l'amitié	120.00 €	150.00 €
Soirée ou Journée (1 repas)	250.00 €	300.00 €
Journée + soirée (2 repas)	300.00 €	350.00 €
Soirée + lendemain (3 repas)	350.00 €	400.00 €
Journée + lendemain (4 repas)	400.00 €	450.00 €
Saint Sylvestre (particulier ou association)	450.00 €	550.00 €
Associations (repas, fête : 1 journée)	80.00 €	100.00 €
Associations (réunions, A.G.)	Gratuit	80.00 €
<i>Supplément partie haute de la salle</i>	50 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)	
<i>Caution à la remise des clés</i>	800.00 €	
<i>Caution pour la sono</i>	800.00 €	
<i>Supplément nettoyage</i>	25 € de l'heure	

LOCATIONS DIVERSES	
Pack multimédia (sono, 2 micros, rétroprojecteur)	50.00 €
Location couverts complets	0.40 € par personne
Location de couverts à l'unité	0.05 € par couvert
Location de verres	0.15 € par verre

PRÉCISE :

- 1/ que les associations de Saint-Poix bénéficient d'une location ou d'une date de réservation (repas/fête) gratuite par an
 - 2/ qu'en cas de location de la salle par une association sur plusieurs dates rapprochées (théâtre, concours de belote...) le tarif appliqué sera dégressif de 20 € par date
 - 3/ que la partie haute de la salle (salle de l'ancien bar et cuisine) pourra être mise à la disposition moyennant le versement d'un supplément de 50 €
 - 4/ que si la salle n'est pas rendue propre, un supplément nettoyage de 25 € de l'heure sera demandé pour l'intervention de l'agent d'entretien
 - 5/ qu'un chèque de caution de 800 € sera déposé par le locataire à la signature de l'état des lieux d'entrée et qu'il ne sera rendu qu'après paiement intégral de la location.
- DIT que les états des lieux d'entrée et de sortie seront établis entre l'agent responsable de l'entretien de la salle et le locataire lors d'un rendez-vous fixé ensemble au cours duquel les clés de la salle seront remises ou restituées. Les consignes de sécurité et d'entretien de la salle seront expliquées au locataire et le guide d'utilisation lui sera remis.

✓ **Location de la partie haute de la salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de FIXER les tarifs de location de la salle comme énoncés ci-après.

DIT qu'un chèque de caution de 400 € sera déposé par le locataire à la signature de l'état des lieux d'entrée et qu'il ne sera rendu qu'après paiement intégral de la location

PRÉCISE que l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie sera établi entre l'agent responsable de l'entretien de la salle et le locataire lors d'un rendez-vous fixé ensemble au cours duquel les clés de la salle seront remises ou restituées.

DIT que si la salle n'est pas rendue propre, un supplément nettoyage de 25 € de l'heure sera demandé pour l'intervention de l'agent d'entretien

PARTIE HAUTE de la salle des fêtes	SAINT-POIX	HORS COMMUNE
Vin d'honneur ou verre de l'amitié	70.00 €	85.00 €
Soirée ou Journée	150.00 €	180.00 €
Saint-Sylvestre	180.00 €	220.00 €
Associations (réunions, AG, repas, fête)	Gratuit	60.00 €
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)	
<i>Caution à la remise des clés</i>	400.00 €	
<i>Supplément nettoyage</i>	25 € de l'heure	

LOCATIONS DIVERSES	
Location couverts complets	0.40 € par personne
Location de couverts à l'unité	0.05 € par couvert
Location de verres	0.15 € par verre

✓ **Location de petits mobiliers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de maintenir les tarifs de location :

- Ancienne table de la salle (4 pers.) : 2.00 €
- Table « neuve » (6/8 pers.) - (10) : 3.00 €
- Bancs « neufs » - (20) : 1.00 €
- Ancienne chaise de la salle (coque) – (50) : 0.25 €

✓ **Photocopies et communications téléphoniques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de maintenir les tarifs :

- Photocopies noir et blanc : A4 recto : 0.20 €, R-V : 0.40 €, A3 recto : 0.40 €, R-V : 0.80 €
- Photocopies couleur : A4 recto : 0.50 € et A3 recto : 1.00 €
- Téléphone : 0.15 € la communication locale

✓ **Droit de stationnement**

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir le tarif du droit de stationnement pour 2022 à 30 €.

✓ **Concessions cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de maintenir les tarifs :

15 ans : 70 € et 30 ans : 90 €

✓ **Concessions de l'espace cinéraire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de maintenir les tarifs pour 2022 :

Espace cinéraire	15 ans	30 ans
Cavurne	200 €	300 €
Dispersion des cendres	---	70 €

DIT que les plaques d'habillage des cavurnes et les plaques d'identification de la colonne de dispersion sont mises « gratuitement » à la disposition des familles.
PRÉCISE que les frais de gravure restent à la charge des familles.

✓ **Location des jardins familiaux**

Le Conseil DÉCIDE de maintenir le prix de la location annuelle des jardins à 0.05 € par m².

DIT que la location court à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

PRÉCISE que le montant de la location est payable en un seul terme le 1^{er} mai de chaque année.

DIT qu'en cas de départ avant le terme aucune indemnité ne sera versée.

❖ **Budget Communal : décision modificative n° 2021-3**

M. le Maire explique que depuis le mois de juin quatre locataires ont quitté leur logement. Les crédits en dépenses d'investissement au compte 165 : dépôts et cautionnement étant insuffisants, il y a lieu de prendre une décision modificative. Le Conseil Municipal DÉCIDE d'inscrire la somme de 130 €.

❖ **Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Mayenne : avenant à la convention portant adhésion aux prestations**

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention portant adhésion aux prestations gestion du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion 53.

❖ **EPFL Mayenne-Sarthe : bien situé 9 rue de Normandie « La Forge » : avenant à la convention de portage foncier et convention de mise à disposition**

Le Conseil Municipal a approuvé le 8 juillet 2021 les termes des conventions pour l'acquisition et le portage foncier par l'EPFL de la parcelle A 668. Le bornage de la parcelle A 669a a été réalisé le 1^{er} septembre 2021 et la surface arrêtée à 3 754 m². La parcelle est désormais identifiée, dans le document d'arpentage du 20 octobre 2021, sous le numéro A 700.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de portage foncier pour l'acquisition des biens situés 9 rue de Normandie, cadastrés à la section A n° 668 et 700 d'une surface globale de 95a 85ca pour un montant total estimé de 72 500 € euros (prix principal, frais négociation et acte).

DIT que l'EPFL Mayenne-Sarthe finance l'acquisition des biens ainsi que les frais d'acquisition à l'aide d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole CIB « Corporate and Investment Bank ».

APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gracieux de la parcelle A 700 par l'EPFL au profit de la Commune pendant la durée du portage.

PRÉCISE que la mise à disposition est consentie à titre précaire pour ne pas laisser la parcelle en l'état de friches. Le bénéficiaire assure la gestion directe du bien et sa sécurisation : entretien, surveillance, prise en charge des impôts et taxes...

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier et la convention de mise à disposition à titre gratuit, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

LOGEMENTS

❖ Ensemble immobilier 8-10 rue de l'Atlantique

⇒ Signature du compromis de vente

La signature a eu lieu ce jour au prix de 130 000 € net vendeur.

⇒ Obligations du vendeur

La Commune reste tenue des obligations suivantes jusqu'à la signature de l'acte authentique :

- faire procéder à l'entretien des 4 chaudières à gaz
- remettre le gaz dans les logements 8C et 10 et chauffer la maison individuelle (humidité)
- remettre l'électricité dans ces 2 logements

❖ Logement 15 rue du Cormier

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Logements, a effectué l'état des lieux de sortie samedi dernier avec le fils des locataires et a constaté que le logement était très bien entretenu avec un seul point noir, les sanitaires. Le dispositif de la chasse d'eau sera remplacé par l'agent technique et le support du chauffe-eau situé au-dessus du WC sera renforcé avec des équerres (un habillage sera confectionné).

❖ Logement 10 rue de l'Atlantique

Les élus sont invités le samedi 11 décembre au matin à vider la maison, trier les déchets et les déposer à la déchetterie de Cuillé.

BÂTIMENTS

❖ Travaux dans la partie haute de la salle des fêtes

La cuisine a été réorganisée et un micro-ondes d'occasion acheté.

❖ Travaux à l'Eglise

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Bâtiments, présente le devis mis à jour de l'entreprise BODET comprenant : 1 poutre d'assise et 2 plaques de GRIPSOL, l'équipement mécanique, le moteur de volée et le tintement (option 1) pour chacune des 3 cloches, le coffret électrique de sécurité et la centrale de commande (option 2) et la main d'œuvre campanaire. Le montant total de la prestation s'élève à 31 304.71 € TTC.

En raison de la situation financière, les travaux seront réalisés en 2023 et tous les dossiers de subvention seront constitués en 2022. Une rencontre sera organisée avec M. Arnaud BUREAU de la Direction du Patrimoine au Département afin d'étudier le projet dans sa globalité.

VOIRIE

❖ Aménagements de sécurité aux entrées de bourg

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Voirie, présente le devis de l'entreprise PIGEON s'élevant à 99 588.35 € TTC : travaux préparatoires, marquages au sol supplémentaires, chicane double avec bordures ASCODAL, écluse, écluses axées, chicane simple. Rencontré le 3 novembre dernier, M. BOULEAU du Département a rappelé que le prêt d'équipements sécuritaires (potelets jaunes) reste possible pendant 3 mois mais n'est pas subventionnable (environ 5000 €). Des essais devront être engagés avec des équipements provisoires avant d'être définitivement arrêtés (rechargement sous chicane ou non) pour préparer les dossiers de subvention. Le rechargement de la bande de roulement en direction de Cuillé aura lieu en 2022. Il faudra réfléchir à la nécessité de créer ou non une voie cyclable rue de Bretagne.

ACTION SCOLAIRE

❖ **Réunions APEL et OGEC**

M. Christel GÉGU, vice-président de la Commission Action scolaire, présente les nouveaux bureaux

APEL	OGEC
Présidente : Mme PIRON Stéphanie Vice-présidente : Mme Virginie MOISY Trésorier : M. Jérôme PHILIPPOT Vice-trésorière : Mme Aurélie PÉTARD Secrétaire : Mme Anne-Marie PAVIS	Président : M. Olivier LANGLAIS Vice-présidente : Mme Carole JOUFFLINEAU Trésorière : Mme Ophélie BRUNETEAU Secrétaire : M. Nicolas DUGUÉ

❖ **Ecole**

M. Christel GÉGU énumère les projets mis en place par l'école. Le premier conseil d'établissement a eu lieu le 18 novembre, il a été proposé de créer un logo et un visuel pour l'école.

VIE ASSOCIATIVE

❖ **AMAC**

A l'ordre du jour de l'assemblée Générale prévue le 3 décembre : le bilan financier et moral de l'année 2021, les 20 ans du festival et la recherche de bénévoles. Trois voire quatre membres devraient quitter le bureau : l'un des vice-présidents Jean-François BODINIER. Marie DANJOU, la salariée, a quitté ses fonctions fin novembre, elle sera remplacée par Sabrina POTIN.

M. le Maire précise que la réunion va se terminer par un repas regroupant sans doute une quarantaine de personnes. En raison de la situation sanitaire il fait part aux élus des dernières informations concernant le COVID-19 et notamment des dispositions du Préfet de la Mayenne tendant au renforcement des gestes barrière et à la vigilance accrue pour les locations de salles en fin de l'année. M. le Maire, en l'absence d'informations complémentaires du Préfet ne souhaite pas être plus restrictif que ce dernier mais sollicite l'avis de chaque conseiller.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 voix pour, 2 voix contre) de maintenir les animations, spectacles et fêtes de famille à la salle des fêtes tant que l'autorité préfectorale n'impose pas d'interdiction. M. le Maire se montrera vigilant à l'égard du respect des gestes barrière (masque, distanciation, gel...).

❖ **Comité des fêtes**

M. Franck BATARD, membre du comité des fêtes, précise que pour le marché de Noël du 12 décembre prochain, le port du masque et le passe-sanitaire seront obligatoires. La buvette sera installée au bar et les consommations seront prises en extérieur sur la terrasse. Pour le repas dans la partie haute de la salle les conditions sanitaires seront les identiques à celles pratiquées dans un restaurant.

COMMUNICATION

❖ **Présentation du bulletin**

M. Jérôme GARNIER, vice-président de la commission Communication, précise que des modifications ont été apportées pour tenir compte des remarques formulées sur la 1^{ère} édition : ADMR, médecin, calendrier des manifestations, association AEROPAVI.

ILLUMINATIONS

Le matériel a été vérifié le 6 novembre et les sapins installés il y a 15 jours. L'installation des illuminations est prévue samedi matin 4 décembre vers 9h. Le comité des fêtes se chargera de la décoration de la loge. Des décorations de jour en bois seront posées sur les sapins. Il est prévu un spot côté rue à l'église ou à la mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Voirie 2022

M. Jean-Pierre LEMARIÉ présente le compte rendu de la commission d'arbitrage : préparation de l'enduit superficiel d'usure au chemin de la Réauté (enduit en 2023), travaux de point à temps, de curage de fossés, budget prévisionnel pour le lot 1 Cossé-le-Vivien : 246 603 €, marquage au sol des gouttes d'eau et débroussaillage autour des poteaux électriques et téléphoniques.

⇒ Plan de Mobilité Simplifié

La CCPC a chargé le cabinet IMMERGIS d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié dont la 1^{ère} phase consiste à réaliser un diagnostic sur les offres de mobilité sur le territoire (questionnaire).

⇒ Environnement

Un contrôle des bacs jaunes de tri aura lieu jeudi 9 décembre sur St-Poix. Une animation gratuite était organisée les 26 et 27 novembre à la déchetterie de Craon pour le broyage de branchages

⇒ Valorisation de biodéchets (compost)

Deux entrepreneurs sont à la recherche d'un lieu d'exploitation sur un site inoccupé, type ancienne ferme (plateforme bétonnée, silo, terrain stabilisé, ancien bâtiment d'élevage, hangar) pour la valorisation de biodéchets. Le compost est destiné à retourner sur des terres agricoles locales.

⇒ CIAS

Le festival des 37 « C'était mieux avant » commence demain pour s'achever le 12 décembre 2021. La mise en place d'un protocole d'accueil d'urgence des enfants de 3 mois à 18 ans a été proposée aux élus du territoire en cas de survenance d'une crise sanitaire.

⇒ Conseil du 15/11, Assemblée plénière du 22/11 et Conférence des Maires du 29/11

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte rendu.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Déploiement de la fibre optique

Les travaux se poursuivent depuis le 25 novembre. 212 prises ont été déployées sur 227 cibles,

➤ Territoire d'Energie Mayenne

TE 53 a créé le 21 octobre la Société d'Economie Mixte Energie Mayenne (SEM 53) pour favoriser le développement des énergies renouvelables en Mayenne dont le photovoltaïque.

➤ Projet d'ateliers numériques pour les personnes âgées

L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires des Pays de la Loire (ASEPT) organise des ateliers d'initiation aux usages d'internet auprès de personnes âgées. Ces ateliers sont mis en place gratuitement (formateur, matériel, outils pédagogiques).

➤ Evolutions législatives des documents d'urbanisme

Les évolutions sont les suivantes :

- *Prise en compte de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 :*

- *d'ici le 22 août 2027, les PLU et cartes communales devront tous être révisés pour intégrer les orientations de la loi, notamment en matière de réduction de l'artificialisation des sols*
- *avant le 22/08/22, chaque EPCI devra engager un inventaire de l'ensemble des zones d'activités économiques présentes sur son territoire et le finaliser avant le 22/08/24*

- *Nouveauté au 16 octobre 2021 : PLU et PLUi sont soumis à évaluation environnementale obligatoire*

- *Coût de ces évolutions : PLU entre 45 000 € et 50 000 € et carte communale entre 25 000 € et 30 000 € (sans évaluation environnementale)*

➤ Dates des réunions du conseil en 2022

Jeudi 20 janvier 2022, 17 février, 24 mars, 5 mai, 9 juin et 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.